

Département du Doubs

COMMUNE  
DE  
ROUGEMONT

et communes associées de  
MORCHAMPS, CHAZELOT et MONTFERNEY

PLAN LOCAL D'URBANISME

5. ANNEXES

5.3. Périmètre à l'intérieur duquel s'applique  
le droit de préemption urbain

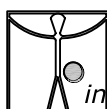
REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Pièce n° 5.3

Arrêté par délibération du Conseil Municipal :  
le 29 janvier 2011  
Approuvé par délibération du Conseil Municipal :

INITIATIVE Aménagement et Développement

Siège social : 4, Passage Jules Didier - 70000 VESOUL  
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69  
initiativead@orange.fr



initiative

Agence : 38, rue des Granges - 25 000 BESANCON  
Tél : 03.81.83.53.29 - Fax : 03.81.82.87.04  
initiativead25@9business.fr

Plan cadastral actualisé le : 20 Août 2007

TOUTES LES ZONES "U" ET "AU" SONT SOUMISES AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (D.P.U.)  
Délibération du Conseil Municipal en date du :

